

observations préliminaires. Je l'ai fait en raison des transformations d'envergure apportées à cette loi...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je terminer? Pendant la discussion hier soir, j'ai demandé si...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne veux pas en appeler de votre décision. Je veux simplement signaler que...

M. l'Orateur suppléant: Avec la plus extrême déférence pour le chef de l'opposition qu'il me soit permis de dire que la présidence se trouve dans une situation où il lui semble difficile d'admettre que la décision qu'elle vient de rendre pourrait donner lieu à un débat. Si l'on fait appel de la décision, les choses n'en seront pas facilitées du point de vue temps. Par ailleurs, le député doit se rendre compte que nous devons nous en tenir à la décision rendue, qu'elle soit bonne ou mauvaise, je le répète, et qu'il ne servirait pas à grand-chose de revenir sur cette décision. Je suis sûr que le point important et intéressant qui a été soulevé à propos de cette mesure et à propos d'un autre bill, ce matin, pourra l'être sur les bills qui nous seront soumis plus tard. Entre-temps, les légistes de la Couronne pourront étudier cette question intéressante soulevée par le député de Rosthern. Mais m'en tenant à la procédure courante de la Chambre, j'estime qu'une décision a été rendue et je demande au député de bien vouloir considérer l'affaire comme réglée. Je demande par conséquent à la Chambre si elle veut bien adopter la motion tendant à la troisième lecture.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole car on m'a appelé à l'extérieur de la Chambre durant l'étude du bill en comité.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Adoptée! Quand le bill sera-t-il...

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur le bill. Je suis heureux que le gouvernement se soit rendu aux requêtes des députés en modifiant le bill de façon à en étendre les dispositions aux autorités locales. Ce bill sera accueilli avec grand plaisir par nombre de petites collectivités qui pourront en bénéficier.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant avec le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Sharp (pour l'hon. M. Gordon) propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement pour revenir à l'appel des motions afin de faire la déclaration que j'ai promise au début de la journée?

L'hon. M. Churchill: Combien longue est cette déclaration? Notre heure de dîner est maintenant réduite à 55 minutes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas cessé de faire des compromis aujourd'hui. J'ai essayé de soulever une question tantôt et je n'ai plus rien à dire là-dessus. Cependant, le Règlement doit être observé et il est maintenant six heures passées. Il n'y a pas de raison pour que nous consentions à faire un compromis, alors qu'on n'en use pas de la même façon avec nous.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une déclaration très importante, mais si la Chambre ne tient pas à l'entendre tout de suite, elle pourra toujours être faite plus tard.

Le très hon. M. Diefenbaker: A sept heures. (La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures.)

Reprise de la séance

LE COMMERCE

BLÉ—ANNONCE DE VENTES À LA CHINE COMMUNISTE

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer la Chambre que la Commission canadienne du blé a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu avec la Société nationale de Chine pour l'importation et l'exportation de céréales, d'huiles et de denrées alimentaires un nouvel accord à long terme. Celui-ci est semblable, mais à certains égards seulement à celui qui a été signé le 22 avril 1961 par la Commission canadienne du blé et la société chinoise. En vertu de cette entente, celle-ci a déclaré son intention d'acheter du Canada de trois à cinq millions de tonnes fortes, c'est-à-dire de 112 à 186.7 millions de boisseaux de blé sur une période de trois ans, du 1^{er} août 1963 à juillet 1966. La Commission canadienne du blé s'est engagée à mettre cette quantité de blé à la disposition de la société chinoise; les quantités, les prix et les expéditions seront négociés périodiquement.